



Conseil communautaire

Du vendredi 02 décembre 2016 à 14H30

À la Maison de l'Intercommunalité

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille seize, le deux décembre, le Conseil de communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard de Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre BUISSON.

Étaient présents : Hubert ARNAUD, Laurence BORGRAEVE, Pierre BUISSON, Chantal CARLIOZ, Serge CHALIER, Stéphane FALCO, Thierry GAMOT, Franck GIRARD, Patrick GONDRAND, Thomas GUILLET, André GUILLOT, Michaël KRAEMER, Luc MAGNIN, Nicole MATER, Pascale MORETTI, Véronique RIONDET, Gabriel TATIN et Jean-Paul UZEL.

Étaient excusés : Véronique BEAUDOING (pouvoir à Jean-Paul UZEL), Guy CHARON (pouvoir à Michaël KRAEMER), Isabelle COLLAJET (pouvoir à Hubert ARNAUD), Claude FERRADOU (pouvoir à Nicole MATER), Jean-Paul GOUTTENOIRE (pouvoir à Gabriel TATIN), Jacques MONTEL (pouvoir à Stéphane FALCO), Françoise ROUGE (pouvoir à Véronique RIONDET) et Catherine SCHULD (pouvoir à Franck GIRARD).

Monsieur Thomas GUILLET est désigné comme secrétaire de séance

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations

- Décision n° 17/16 : attribution du marché de déneigement de la Zone d'activités économiques des Geymonds à Villard de Lans
- Décision n°18/16 : marché complémentaire - Broyage de bois en grumes pour transformation en plaquettes de bois énergie
- Décision n°19/16 : avenant n°1 - Hôtellerie : mission de conseil territoire du Royans-Vercors

3. Approbation de la convention de partenariat entre les EPCI et les syndicats mixtes du PNRV et du Pays Sud Grésivaudan - Programme LEADER « Terres d'Échos »

Le Sud Grésivaudan et le Royans-Vercors sont confrontés à de nombreux enjeux communs : territoires d'accueil et d'attractivité à forte croissance démographique, sous la double influence des agglomérations de Valence et Grenoble.

Pour répondre aux enjeux dégagés par le diagnostic réalisé dans le cadre de l'Institut du management des pratiques locales (IMPL) dans lequel les deux CDDRA se sont engagés en 2013, le territoire doit se doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre de projets au service du développement économique et social du territoire dans une acceptation du développement rural intégrant les dimensions agricoles et forestières mais s'intéressant plus largement aux enjeux liés à l'économie de proximité. Ces moyens passent par la recherche de nouveaux financements européens complémentaires aux crédits régionaux initialement mobilisés. L'inscription dans un programme LEADER doit faciliter la mobilisation d'autres fonds européens sur des projets complémentaires.

Les territoires organisés du Royans-Vercors et du Sud Grésivaudan se sont donc accordés sur le principe d'une candidature commune à un programme Européen LEADER le 29 octobre 2013 puis ont confirmé le 18 février 2014, le choix de la thématique « territorialisation des économies rurales ».

Il a été confié, après délibération favorable de tous les EPCI partenaires au Syndicat mixte du Sud Grésivaudan, la candidature au programme LEADER et son portage administratif pour les six intercommunalités intégrant le programme.

Le programme LEADER est en phase de préparation active depuis le mois d'avril 2016 et sera opérationnel début 2017 dès que la convention sera signée avec l'Agence de services et de paiement et l'autorité de gestion de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Cette convention fixe les obligations des différentes parties et du mandataire représenté par le syndicat mixte du Sud Grésivaudan, dans le cadre suivant :

- la convention est consentie pour une durée déterminée, à savoir la durée du programme LEADER « Terres d'Échos »,
- la convention autorise le syndicat mixte à engager toutes les démarches, formalités et à passer tout acte ou adopter toute décision dans le respect de son objectif principal, à savoir l'exécution du programme LEADER,
- il est convenu que chacune des intercommunalités désignera à partir de janvier 2017, un technicien territorial référent qui sera l'interlocuteur privilégié de l'équipe d'animation LEADER,
- le syndicat mixte assure la prise en charge financière des frais liés à l'animation et à la gestion du programme LEADER, à savoir les frais de personnel chargés, des frais de fonctionnement et de services. La somme des dépenses constitue le budget de fonctionnement du programme LEADER. Chaque EPCI participe au budget de fonctionnement selon le clé de répartition

suivante :

Syndicat mixte du Pays du Sud Grésivaudan	62,61 %
Communauté de communes du massif du Vercors	21,42 %
Communauté de communes Le Pays du Royans	11,27 %
Communauté de communes du Vercors	4,7 %

Le reste à charge pour la CCMV concernant les frais d'animation pour l'ensemble du programme sont les suivants :

- pour l'année de lancement 2016 : 1 400 €,
- pour les années suivantes (soit pour deux postes) : 5 400 € par an.

Il est proposé au Conseil communautaire, d'approuver la convention de partenariat entre les partenaires du programme LEADER et la clé de répartition des coûts restants à charge des partenaires.

Serge CHALIER demande des précisions sur les critères de la clé de répartition. Pierre BUISSON précise que les critères retenus sont ceux de la population.

La convention de partenariat entre les EPCI et les syndicats mixtes du PNRV et du Pays Sud-Grésivaudan concernant le programme LEADER « Terres d'Échos » et la clé de répartition des coûts restants à charge pour les partenaires sont approuvées.

Urbanisme :

▪ 4. Ouverture d'une enquête publique relative à la réalisation d'une piste de déplacements doux dans les gorges du Méaudret

La CCMV souhaite réaliser une piste de déplacements doux entre les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors et Villard de Lans dans les gorges du Méaudret et poursuivre ainsi le maillage avec la ViaVercors.

Ce tronçon, prévu sur une longueur de 3,4 km prévoit la réalisation de travaux importants dans un environnement naturel et doit faire l'objet d'une étude d'impact avec une enquête publique.

Considérant qu'au terme de l'enquête publique, il conviendra que la CCMV formalise les accords fonciers et servitudes de passage avec les propriétaires des parcelles privées.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le dossier d'étude d'impact et les travaux relatifs à la réalisation d'une piste de déplacements doux dans les gorges du Méaudret et autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre ladite procédure d'enquête publique.

Concernant les remarques émises sur la partie hydraulique de ce dossier, Pierre Buisson demande de prendre contact auprès des services du PNRV pour apporter des précisions avec l'aide des études hydrauliques déjà existantes sur les bassins versants à l'échelle du Parc.

L'ouverture d'une enquête publique relative à la réalisation d'une piste de déplacements doux dans les gorges du Méaudret est approuvée.

▪ 5. Mise à jour du dossier d'enquête publique portant sur la déclaration de projet n°1 du PLU de Villard de Lans

Par une délibération en date du 3 avril 2015, le Conseil communautaire a engagé, à la demande de la commune de Villard de Lans, une procédure de déclaration de projet emportant une mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme approuvé le 12 décembre 2013.

Pour rappel, le projet porte sur le développement, sous maîtrise d'ouvrage privée, de la capacité d'accueil d'un établissement d'hébergement touristique situé dans le hameau de l'Achard, récemment classé en hôtel 4 étoiles (8 appartements avec garages) ainsi que sur la diversification de son offre de service avec la construction d'un espace bien-être et piscine.

Le projet a également fait l'objet d'une procédure au titre des Unités touristiques nouvelles pour la partie hébergement au terme de laquelle un arrêté préfectoral en date du 26 mai 2016 a autorisé la réalisation de l'opération.

Dans la version initiale du dossier de déclaration de projet, la demande portait, d'une part, sur la transformation d'un zonage A (agricole) en Uh (urbain hameau) pour une superficie totale de 7 324 m² et d'autre part, sur l'intégration d'une nouvelle orientation particulière d'aménagement (OAP) dans le PLU pour accompagner le développement du projet.

Suite aux études d'avant projet réalisées par le porteur de projet, il apparaît aujourd'hui nécessaire de décaler, à surface constante, la zone constructible pour la partie bien-être et piscine, davantage au nord du bâtiment existant, pour tenir compte, à la fois des contraintes liées à la présence d'une canalisation d'assainissement et d'une ligne de moyenne tension ainsi que de la topographie du terrain. La surface de plancher de l'espace bien-être a en outre été réduite à 150 m² (contre 450 m² dans la version initiale).

Il est donc proposé au Conseil communautaire de valider l'évolution de la zone et d'actualiser le dossier mis à l'enquête publique, qui est en cours de réalisation sur le territoire (du 7 novembre au 9 décembre 2016).

Chantal CARLIOZ précise que la commune de Villard de Lans a prévu de délibérer prochainement en ce sens.

La mise à jour du dossier d'enquête publique portant sur la déclaration de projet n°1 du PLU de Villard de Lans est approuvée.

▪ 6. Compromis et vente du lot n°5 de la Zone d'activités économique du Tortolon (Méaudre) à M. BONNET

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire de l'accord de principe de Monsieur Sébastien BONNET pour l'acquisition du lot n°5 de la ZAE du Tortolon à Méaudre, cadastré AD n° 110 et 116 pour une superficie totale de 1 374 m².

Monsieur BONNET développera, dans un premier temps, une activité de taxidermiste et reprendra, dans un second temps, lors du départ à la retraite de son beau-père, l'entreprise « Gil Rénovation ».

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte authentique devant intervenir avec Monsieur BONNET. Pour rappel, les conditions de vente proposées initialement par la commune de Méaudre ont été reprises par la CCMV, qui commercialise les terrains sur la base d'un prix HT fixé à 3,5 € le m² par an sur dix ans ou 30 €/m² payable en une fois. Pour le terrain faisant l'objet du compromis, il est également nécessaire de rajouter au prix de vente le montant des travaux de terrassements déjà effectués que la CCMV a acquitté (7 490 € HT). Le compromis sera signé dans l'attente de l'acte administratif devant intervenir entre la commune et la CCMV.

Le compromis et la vente du lot n°5 de la ZAE du Tortolon à M. Sébastien BONNET sont approuvés.

7. Signature d'une convention particulière d'appui financier pour le dispositif de Territoire à énergie positive pour la croissance verte

Pour rappel, la CCMV a, par une délibération en date du 23 octobre 2015, présenté sa candidature pour le dispositif TEPOS : territoire à énergie positive. La candidature est coordonnée par le Parc naturel régional du Vercors (PNRV) et est conjointement portée par les EPCI suivantes : Communauté de communes du Vercors (CCV), Communauté de communes Le Pays du Royans (CCPR) et Communauté de communes de la Raye.

Suite à la reconnaissance TEPOS du territoire par la Région et l'ADEME en novembre 2016, la CCMV ainsi que les autres EPCI de la candidature TEPOS, ont accès au dispositif de Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Ce dispositif lancé par le Ministère de l'environnement en 2014, permet d'obtenir des aides aux études et à l'investissement pour des projets prêts à partir des collectivités du territoire.

Le PNRV a construit un programme d'actions en collaboration avec les communautés de communes associées au projet TEPOS. La convention finale a été élaborée conjointement avec Grenoble Alpes Métropole. Cette convention sera donc signée par le Ministère de l'Environnement, Grenoble Alpes Métropole, le SM-PNRV, la CCMV, la CCV, la CCPR et la CC de la Raye.

Budget TEPCV pour la CCMV

Les actions inscrites dans la convention TEPCV portées par la CCMV :

- aide à la réhabilitation énergétique des logements privés : il s'agit de soutenir le démarrage d'une plateforme de rénovation énergétique sur les trois communautés de communes : CCMV, CCV et CCPR.

Les territoires se fixent un objectif de l'ordre de 50 réhabilitations de logements privés au niveau BBC. La répartition des cofinancements se fera au prorata des réhabilitations par territoire.

Cette action permettra la montée en compétence des entreprises locales et des artisans. Nous coordonnerons les formations avec les territoires voisins déjà engagés dans ce type de projet.

- acquisition d'un véhicule électrique : la CCMV souhaite se doter d'un véhicule électrique pour améliorer la performance énergétique de sa flotte de véhicules de services. Un petit utilitaire sera choisi. Cette action a également valeur d'exemplarité en lien avec le déploiement des bornes de recharge sur le territoire, prévu par le Syndicat départemental d'énergie de l'Isère (SEDI),

- rénovation de la chaufferie et extension du réseau de chaleur : l'Écosite du Vercors accueille la coopérative laitière de Villard de Lans, la plateforme de stockage des plaquettes bois énergie, la déchetterie et la station d'épuration. Un projet de recyclerie est en cours. La coopérative laitière est chauffée par une chaudière bois dont le fonctionnement doit être optimisé afin d'étendre la fourniture de chaleur à la future recyclerie. Les travaux sont prévus en 2017. Cette opération n'est pas éligible au fond chaleur : production < 100 tep/an,

- acquisition d'un camion souffleur ou d'un kit de soufflage pour la livraison de plaquettes bois énergie : la CCMV a repris en régie la gestion de deux plateformes de stockage de plaquettes forestières et souhaite développer la filière bois énergie vers les particuliers. Les contraintes ne sont pas celles des chaufferies collectives. Un investissement pour un équipement spécifique permettra de développer la consommation locale de bois énergie issu des forêts du territoire. Une attention particulière sera apportée au choix de la motorisation de ce véhicule pour limiter les émissions de CO₂.

Ces actions doivent avoir un démarrage effectif avant le 31 décembre 2017 et prendront fin au plus tard dans les trois ans après la date de signature de la convention.

Détail des coûts prévisionnels des actions portées par la CCMV

DESCRIPTION	MONTANT TOTAL HT	FOND DE TRANSITION ENERGETIQUE		CCMV	
Aide à la réhabilitation énergétique des logements privés	375 000 €	80 %	300 000 €	20 %	75 000 €
Acquisition d'un véhicule électrique Bonus écologique de 27 % soit 5 940 €	22 000 €	50 %	11 000 €	23 %	5 060 €
Rénovation de la chaufferie et extension du réseau de chaleur	80 000 €	30 %	24 000 €	70 %	56 000 €
Acquisition d'un camion souffleur ou d'un kit de	43 000 €	50 %	21 500 €	50 %	21 500 €

soufflage pour la livraison de plaquettes bois énergie				
TOTAL + BONUS ECOLOGIQUE DE 5 940 €	520 000 €		356 500 €	157 560 €

Il est proposé au Conseil communautaire d'engager la mise en place des actions TEPCV et le budget s'y rapportant, d'approuver la convention TEPCV avec le Ministère de l'environnement et l'intégralité de ses articles et de nommer un élu référent.

Jean-Paul UZEL émet une réserve sur l'action concernant l'achat d'un kit de soufflage et pense qu'il serait plus opportun d'aider l'installation de petites chaudières collectives qui, en étant bien adaptées, n'aurait pas besoin de livraison avec un camion souffleur. Thomas GUILLET précise que depuis que la CCMV a repris la livraison sans un camion souffleur nous ne pouvons pas satisfaire les personnes qui prenaient auparavant les plaquettes de Fenat et ce projet visait à favoriser les privés ayant un accès limité en terme de livraison. Pierre BUISSON rajoute que le dossier a été monté rapidement et que si cette action peut être changée, nous essayerons de la remplacer par une aide à l'installation de petites chaudières collectives.

La convention particulière d'appui financier pour le dispositif de Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est approuvée.

Personnel :

8. Création d'un poste d'adjoint du patrimoine

Dans le cadre de la création du service commun médiathèque tête de réseau, une mise à disposition d'un agent de la commune de Villard de Lans a été signée pour les six derniers mois de l'année 2016. Il est désormais nécessaire d'intégrer ce poste dans les effectifs de ce service.

Il est proposé au Conseil communautaire de créer le poste d'adjoint du patrimoine de deuxième classe à temps complet.

La création d'un poste d'adjoint du patrimoine de deuxième classe à temps complet est approuvée.

9. Signature d'une convention de mise à disposition avec la commune de Villard de Lans

Suite à la création du poste d'adjoint de patrimoine à temps complet, il est proposé de mettre à disposition à 50 % d'un temps complet, un agent du patrimoine pour la bibliothèque de Villard de Lans, pour une durée d'un an.

Michaël KRAEMER souhaite préciser que la décision de recruter ce personnel à la MTR n'a pas pour conséquence la réduction des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale de Villard de Lans. Chantal CARLIOZ pense que c'est effectivement l'opportunité de mutualiser du personnel pour réduire les coûts

La convention de mise à disposition d'un agent du patrimoine à 50 % d'un temps complet pour une durée d'un an pour la bibliothèque de Villard de Lans est approuvée.

10. Signature d'un avenant à la convention de service commun pour la gestion de la MTR et de son personnel

La création du service commun pour la gestion de l'équipement médiathèque tête de réseau et de son personnel a été validée lors du Conseil communautaire du 23 janvier 2015.

Cependant, la Mairie de Lans en Vercors, propriétaire du bâtiment du centre culturel et sportif au sein duquel est accueilli la Médiathèque, a confié la gestion d'ensemble du bâtiment à la Régie personnalisée centre culturel et sportif (RPCCS).

Il est proposé au Conseil communautaire de signer une nouvelle convention tripartite afin de préciser les responsabilités de chacun et de fixer les nouvelles modalités de fonctionnement et de remboursement.

La convention de service commun pour la gestion de la MTR et de son personnel est approuvée.

Finances :

11. Décision modificative - budget ordures ménagères : annulatifs sur années antérieures

Afin d'annuler certaines factures de redevance d'ordures ménagères émises en 2016, il est nécessaire, pour annuler les titres correspondants, de virer des crédits au compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs). Les crédits votés sur cet article au budget primitif n'étant pas suffisants.

La décision modificative concernant les annulatifs sur les années antérieures est approuvée.

12. Budget ordures ménagères - Créances irrécouvrables sur la redevance des ordures ménagères

Mises en non valeur pour 10 528.33 €, sur l'année 2011.

Les créances irrécouvrables sur la redevance des ordures ménagères sont approuvées.

13. Demande de subvention pour la Foulée Blanche 2017

L'édition 2016 de la Foulée Blanche a rejoint le groupe des grandes manifestations internationales du ski de fond : le circuit de la coupe de monde du ski nordique « FIS Worldloppet Cup ». A cette occasion, la CCMV a versé une subvention à l'association afin de faire face aux coûts supplémentaires.

L'exercice 2017 va subir une augmentation due aux investissements qu'il va falloir envisager pour préparer l'année 2018 avec le 40^{ème} anniversaire de la Foulée Blanche mais surtout le 50^{ème} anniversaire des Jeux Olympiques de Grenoble.

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention de 5 000 € à la Foulée Blanche pour l'organisation de cette manifestation pour l'édition 2017.

Serge CHALIER demande si cette subvention est demandée à titre exceptionnel . Thierry GAMOT précise qu'elle sera au moins sur deux ans jusqu'aux 50ème anniversaire des JO de Grenoble.

La demande de subvention pour la Foulée Blanche 2017 à hauteur de 5 000 € est approuvée.

14. Demande de subvention pour le projet « Graines d'éleveurs » et « Jeunes agriculteurs » du Vercors porté par le SIVER

La filière du Bleu du Vercors Sassenage souhaite valoriser les Jeunes agriculteurs et les Graines d'éleveurs du Vercors au salon de l'agriculture 2017. Ces deux journées sont l'occasion de montrer à cette jeunesse combien leur territoire est fière de leur engagement, de leur offrir un moment de partage, de générer du lien entre ces jeunes et de construire ensemble un avenir durable.

Ce projet étant en lien avec l'attractivité du territoire avec l'objectif d'assurer la promotion de notre agriculture, la CCMV avait octroyé, en 2016, une subvention de 1 000 € afin de contribuer à sa mise en place.

Les 1^{er} et 2 mars 2017, 20 Graines d'éleveurs, accompagnés de leurs parents et 7 Jeunes agriculteurs participeront au prochain Salon de l'Agriculture.

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention de 1 800 € au SIVER afin de soutenir le projet « Graines d'éleveurs » au Salon de l'agriculture 2017.

Pierre BUISSON précise que cette demande porte sur deux aspect : le premier est sur l'attractivité du territoire, le second sur la promotion de la Villarde.

La demande de subvention pour le projet Graines d'éleveurs et Jeunes agriculteurs du Vercors à hauteur de 1 800 € est approuvée.

15. Questions diverses

▪ maintien du Point Information Jeunesse à la MPT4M

Suite à l'annonce il y a quelques mois de la liquidation judiciaire de la fédération des MJC Rhône-Alpes et pour permettre une évaluation complète de la situation concernant la MPT, son directeur et les élus associatifs ont présenté, lors du bureau communautaire du 15/11, la situation financière de l'association et l'élan retrouvé en termes de projets socio-éducatifs au sens large.

La Commission Enfance Jeunesse réunie le lundi 28 novembre propose donc le maintien du Point Information Jeunesse à la MPT4M ainsi que le maintien, à compter de 2017 :

- de la subvention de fonctionnement générale de l'association,
- de la subvention liée à la délégation de la compétence jeunesse.

Seule la subvention liée au soutien du poste de direction sera revu à hauteur de la quote part réelle affectée à la compétence jeunesse. Le montant précis sera défini à l'issue des commission vie associative du premier trimestre 2017.

Le Conseil communautaire approuve la délibération de principe qui consiste à maintenir le PIJ au sein de la MPT des 4 montagnes.

▪ avance de subvention à l'association Vercors Tourisme

L'association demande une avance correspondant à 4 mois d'activité.

L'avance de subvention à Vercors Tourisme est approuvée.

▪ agenda

Les prochains Conseils communautaires auront lieu le mardi 13 décembre 2016 à 17H30, le vendredi 16 décembre 2016 à 14H30, le vendredi 27 janvier 2017 à 14H30, le vendredi 17 février 2017 à 14H30 et le vendredi 24 mars 2017 à 14H30.

▪ Fête du Bleu

Suite à une réunion avec le Parc naturel régional du Vercors, la manifestation de la Fête du Bleu aura lieu chaque année. L'édition 2017 se fera à Saint Eulalie au mois de juillet.